



# Interdiction des chauffages électriques ?

## Contexte politique vaudois

Mardi 14 mars 2017, Epalinges

**Bolay Guy-Philippe**

Député PLR Lavaux-Oron

# Origine : Fukushima



## Risque nucléaire à Fukushima au Japon ?

Publié le 12 mars 2011 par Athirel

11 mars 2011



Un nouveau Tchernobyl est-il en train de se dérouler au Japon à la centrale nucléaire de Fukushima, après le dramatique tremblement de terre que vient d'essuyer ce pays et qui lui fait courir un risque nucléaire majeur ? La question est posée, et pas uniquement par les anti-nucléaires. [Read more...](#)

*Volonté politique  
de remplacer le  
nucléaire (CH/VD)*



ENERGIE

## Un lobby s'oppose à l'interdiction du chauffage électrique

Par Justin Favrod. Mis à jour le 06.02.2012 34 Commentaires

L'association Choc Electrique réunit pour l'heure une quarantaine de personnes chauffées à l'électricité. Elle s'oppose au projet du canton d'interdire ce type de chauffage.



La conseillère d'Etat Jacqueline de Quattro, à l'origine du projet interdisant le chauffage électrique.  
Image: Keystone

Présentation  
fin 2011 du  
Projet LVLEne  
Conférence  
de presse  
6 février 2012  
32 membres

# Mobilisation 2012 - 2013



- Mention du poids de Choc électrique : hausse de 32 à plus de **3'600 membres / sympathisants**
- Rappel des principaux points d'argumentation :
  - Une loi anti-électricité
  - Principes de proportionnalité, d'exemplarité et d'équité
  - Coût financier disproportionné (**CHF 100'000 / maison**)
  - Encouragement public dans le passé
  - Problème de liberté du commerce et de l'industrie
- Action Choc électrique : Vote final LVLEne le **29 octobre 2013, Article 30a, sans l'alinéa 3**

# Article 30a LVLEne



1 Le **montage** et le **renouvellement** de chauffages électriques à résistance pour le **chauffage**

- des bâtiments ;
- de l'eau chaude sanitaire ;
- des terrasses et endroits ouverts ;

**est interdit.**

2 Des **autorisations exceptionnelles** pour le chauffage des bâtiments et la production d'eau chaude sanitaire sont définies dans le règlement. Elles ne peuvent être octroyées que:

- pour des installations provisoires ;
- pour des chauffages de secours ;
- lorsque le recours à un autre système de chauffage est

**impossible ou disproportionné.**

# Article 30a LVLEne



*3 Alinéa supprimé par le Grand Conseil, pour éviter le référendum annoncé par Choc électrique*

*4 Le Conseil d'Etat peut accorder des **subventions** pour le remplacement des chauffages électriques fixes lorsque le nouveau vecteur énergétique est basé sur une **énergie renouvelable***

# Init. Pidoux 4 février 2014



- 13 juin 2014 : Séance de commission
- 28 octobre 2014 : Prise en considération de l'initiative, assortie d'un vœu :  
*« la commission souhaite que le Conseil d'Etat présente un contre-projet ».*

## Grand Conseil

### Les propriétaires de chauffage électrique obtiennent un répit

**Le Conseil d'Etat est appelé à appliquer avec souplesse la nouvelle loi sur l'énergie**

Daniel Audétat

Le canton de Vaud est celui où la consommation d'électricité pour le chauffage est la plus importante de Suisse, à hauteur de 8% à 9% du total de la consommation d'électricité. La pression qui s'exerce sur les propriétaires de maisons équipées de chauffage électrique se relâche pourtant. Hier, le Grand Conseil a adopté à leur égard une position toute en nuances. C'est le résultat d'un exercice de contorsion législative pas évident à saisir du point de vue du simple administré.

Une majorité des députés (70 oui, 66 non, 1abstention) ont accepté une initiative législative du Vert Jean-Yves Pidoux, par ailleurs chef des Services industriels de Lausanne. En théorie, ce texte devrait amener le Conseil d'Etat à rendre obligatoire le remplacement des systèmes de chauffage électrique d'ici au 30 décembre 2030.

#### Vœu paradoxal

Mais les députés ont joint à leur vote un «vœu» paradoxal qui pousse le Conseil d'Etat à opposer un contre-projet à cette initiative. En charge de l'énergie, la ministre Jacqueline de Quattro a souscrit avec conviction à cette suggestion, qui devrait se concrétiser sous la forme d'un décret.

L'esprit de l'initiative Pidoux devrait subsister dans les dispositions que doit concevoir le gouvernement, mais sans qu'une échéance temporelle aussi contraignante que celle de 2030 ne soit gravée dans la loi.

Pour prendre en compte l'évolution de la situation depuis le dé-



L'initiative législative proposée par Jean-Yves Pidoux a été acceptée par une majorité de députés. ARC/JEAN-BERNARD SIEBER

**«En résumé, nous disons non à l'initiative, mais oui au vœu de contre-projet»**

Jean-Marie Surer, président du groupe libéral-radical

pôt de son initiative, au printemps, Jean-Yves Pidoux a lui-même œuvré en faveur d'un contre-projet pendant les travaux de la commission chargée d'examiner sa proposition. Celle-ci, a-t-il rappelé hier, ne fait que reprendre un article (de fameux «30») qui, l'automne dernier, a été retiré de la nouvelle loi vaudoise sur

l'énergie, dont débattait alors le parlement.

A l'époque, l'association Choc électrique menaçait de lancer un référendum contre l'ensemble de cette révision législative si l'échéance de 2030 pour l'assainissement des installations anciennes était maintenue. Dans le même temps, l'interdiction d'installer des systèmes de chauffage électrique n'était strictement contestée par personne, tant ces équipements sont dispendieux en énergie.

Avec ses 4000 membres, Choc électrique avait de bonnes chances de l'emporter, le Parti libéral-radical, l'UDC et les milieux économiques soutenant ce lobby dans son combat. Plusieurs de ses

membres qui siègent au Grand Conseil ont d'ailleurs témoigné hier en son nom. Comme le libéral-radical Guy-Philippe Bolay, qui a relevé que de nombreux propriétaires font des efforts financiers conséquents pour assainir leur installation, par exemple par des mesures d'isolation ou en recourant à des pompes à chaleur. «Mais notre association est consciente que tous ses membres ne sont pas aussi éclairés», a reconnu le député.

Dans cette logique, Jean-Marie Surer, chef du groupe libéral-radical, a défendu la position de la minorité de la commission qui a traité l'initiative Pidoux. De son point de vue, ce texte est injuste par sa «rigidité» envers les propriétaires qui, il y a vingt ou trente ans, ont été poussés par les fournisseurs d'électricité à retentir ce type de chauffage. «En résumé», a expliqué Jean-Marie Surer, nous disons non à l'initiative, mais oui au vœu de contre-projet.»

#### Evolution fédérale

Exprimant la position de la majorité de la commission, la socialiste Fabienne Freymond Cantone a souligné que le Conseil d'Etat devra tenir compte de l'évolution de la législation qui se prépare sur le plan fédéral. Mais cela prendra du temps, ce qui rend irréaliste une échéance annuelle arrêtée à 2030.

De la gauche aux Verts libéraux, la majorité du Grand Conseil a considéré que l'acceptation de l'initiative Pidoux a l'avantage de maintenir la pression sur le Conseil d'Etat en vue d'un projet de loi complémentaire. «Même si elle ne doit pas être comprise stricto sensu», dit l'initiant lui-même.

La nouvelle loi vaudoise sur l'énergie est entrée en vigueur en juillet. Elle prévoit par exemple des aides financières pour favoriser l'assainissement des installations obsolètes. Ce sont les conditions de cette transition que le gouvernement devra préciser.

## En bref

### Quotas

#### Flou sur la place des femmes

Le nombre exact de femmes qui siègent dans les conseils d'administration des entreprises détenues en partie par l'Etat reste un mystère. Le Conseil d'Etat en fera le décompte dans les prochains mois, en réponse à un postulat que lui a renvoyé hier le Grand Conseil. «Un tel état des lieux n'est pas un luxe, les femmes ne sont pas représentées comme elles devraient l'être», estime la ministre libérale-radical Jacqueline de Quattro, à la tête du Département du territoire et de l'environnement. Auteur du texte, la députée socialiste Fabienne Freymond Cantone demandait à l'origine que le Conseil d'Etat étudie l'idée de fixer des quotas dans les conseils d'administration. Une demande retirée avant le débat de mardi, face à une opposition plus que probable des députés de droite.

### Bois

#### Compétitivité des forêts vaudoises

Après le passage de l'ouragan *Lofahy*, en 1999, la situation de la filière vaudoise du bois inquiète les députés. Ils ont transmis hier un postulat au Conseil d'Etat. Il devra expliquer ses solutions financières ou légales pour soutenir les propriétaires de forêts privés et publics. Selon certains élus, la filière suisse peine face à la concurrence étrangère. M.S.L.

# Nouvel al. 3 à l'art. 30a



- 3 « Les systèmes de chauffages électriques fixes à résistance des bâtiments doivent être remplacés d'ici au **31 décembre 2030**. Le règlement prévoit les exceptions et les conditions nécessaires, notamment :
- a. pour des affectations particulières telles que les **églises**, les **locaux techniques** ou les **abris PC** ;
  - b. pour des bâtiments ayant procédé à un **assainissement énergétique global** selon les critères du Programme Bâtiments ;
  - c. pour des propriétaires qui peuvent justifier qu'ils ne sont **pas en mesure de financer** les travaux par leurs ressources ou un crédit bancaire ;
  - d. pour des bâtiments qui ne sont **pas occupés durant toute l'année** ;
  - e. pour des bâtiments qui produisent eux-mêmes, à partir d'énergie renouvelable, au moins **50% des besoins** de l'électricité nécessaire au chauffage.
- Le Conseil d'Etat peut accorder des **subventions** pour le remplacement des chauffages électriques fixes lorsque le nouveau vecteur énergétique est basé sur une énergie renouvelable. »

# Point de situation 2017



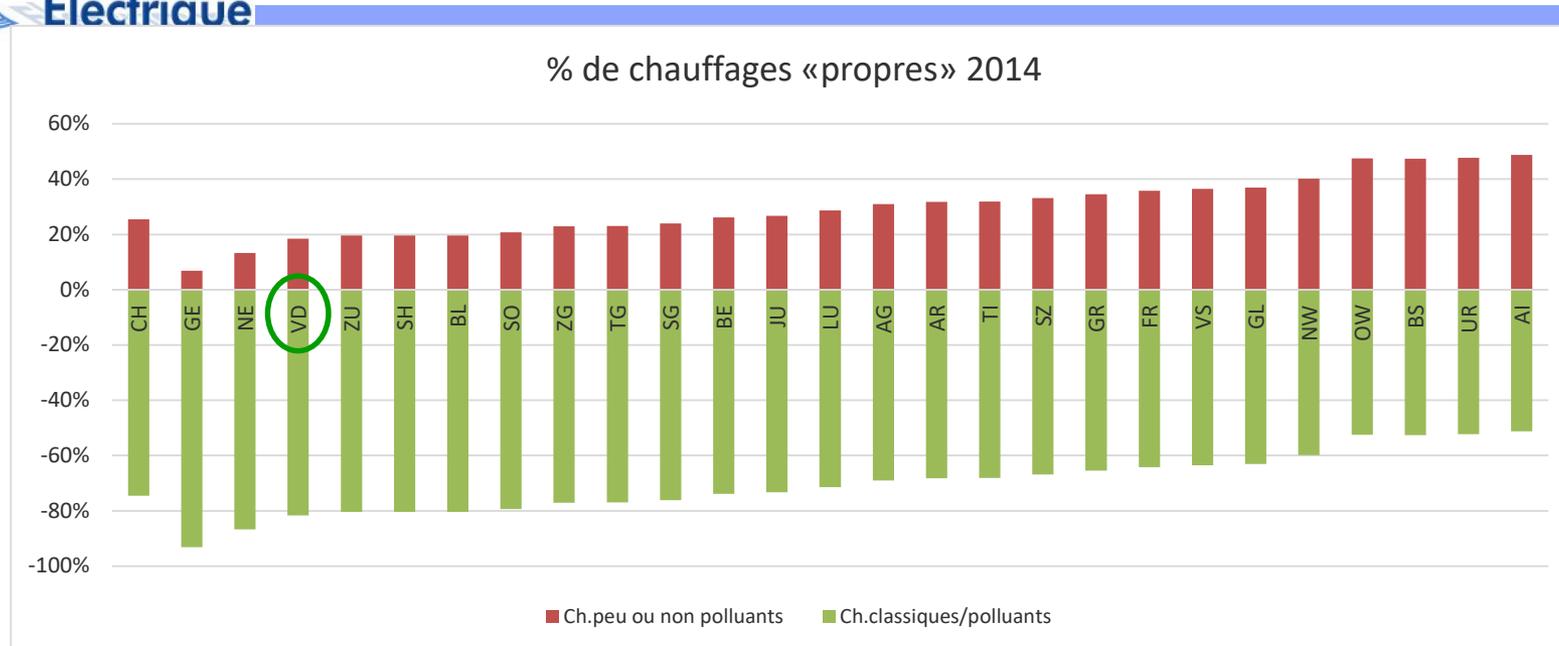
- La révision LVL Ene est entrée en vigueur définitivement le **1<sup>er</sup> février 2015** (2<sup>e</sup> étape)
- Règlement d'application, pire que la loi
- Vœu de la commission d'un **contre-projet**, accueil favorable du Conseil d'Etat
- Création d'une **Commission consultative sur l'Initiative Pidoux**, CVI, ASLOCA, des professionnels **et Choc électrique** *Merci mais réflexions peu rapides !!!*

# Propositions en discussion



- Examen de la consommation effective
  - Faible consommation → pas d'assainissement
  - Forte consommation → assainissement + délai
- Trois solutions pour l'assainissement :
  - Remplacement du système de chauffage (PAC, bois)
  - Isolation globale du bâtiment (SIA 380/1 ou CECB+)
  - Auto-production de l'électricité (>60%)
- Vente = Obligation d'assainissement
- Subventions / Exceptions / Faibles moyens
- *Pistes intéressantes validées par le comité*

# Remarques de Choc



- Vaud : pas un modèle en matière de chauffage propre, à ne pas accentuer
- Proposition d'un Observatoire du Chauffage domestique, *accepté par CCIP*

# Contexte électoral



- 2015 Elections fédérales
- 2016 Elections communales
- 2017 Elections cantonales
  - Futur Grand Conseil qui votera Initiative Pidoux
  - Candidats - Partis à privilégier / Soutiens Choc
- Subventions pour rénovations énergétique
  - 32 mios pour les bâtiments en 2017
  - Doublement aide pour isolation (70 fr./m2)
  - Site Internet [www.renover-fute.ch](http://www.renover-fute.ch)

# Politique fédérale



- 27.11.2016 Refus de l'Ip « pour la sortie programmée du nucléaire », 54.2% (18 cantons)
- Mais OUI à 54.6 % dans le canton de Vaud
- 21.5.2017 Stratégie énergétique 2050



# Stratégie énergétique 2050



- Révision LF Energie du 30.9.2016
- Une mention du Chauffage électrique (art. 45)  
*Les cantons édictent des dispositions sur l'installation et le remplacement des chauffages électriques fixes à résistance*
- Principales mesures
  - Interdiction du nucléaire (construction / modification)
  - Soutien renouvelable et hydraulique / Simplification
  - *Pas de véritable soutien de remplacement*
  - Objectifs de réduction de consommation d'énergie et d'électricité, amélioration d'efficacité
  - *Objectifs uniquement indicatifs*
  - 2<sup>ème</sup> volet (fiscalité écologique) repoussé

# Stratégie énergétique 2050



- Lien SE 2050 / MoPEC 2014 (Cantons)
  - Arrêt boilers et chauffages électriques centraux
  - Délai à 2035 (maintien possible des radiateurs)
  - Obligation CECB
- Votation du 21.5.2017
  - Partis politiques / Milieux économiques très divisés
  - Coûts pour industrie / Mandats pour construction
  - Campagne menée par PDC + Verts

# Merci pour votre soutien



facebook  Guy-Philippe Bolay

Vous publiez, commentez et indiquez que vous aimez en tant que Choc électrique — [Changer à Guy-Philippe Bolay](#)

## CE SONT TOUS DES HORS-LA-LOI !

Kevin A. :  
cambriolages et  
trafics de drogue  
à Fribourg

Bernard M. :  
Escroqueries diverses

Nicole M. :  
se chauffe  
au radiateur  
électrique !

**Cliquez sur J'aime !!!**

chocelectrique.ch

**Choc électrique**  
156 J'aime · 9 personnes en parlent

Cause  
Information & défense des particuliers utilisant le chauffage électrique

À propos

Photos

Mentions J'aime **156**

Évènements

Articles 6

Lettre ouverte à **Béat Vonlanthen**,  
Monsieur le Conseiller  
d'Etat, J'admets qu